



### **TPIR : L'existence du plan du génocide**

L'ex Ambassadeur américain au Rwanda, Monsieur Arnold **Flaten**, a témoigné publiquement dans le procès du Docteur Casimir Bizimungu et al. devant la Chambre II présidée par l'Honorable Juge Madame Khalida Rachid Khan assistée par ses collègues, les Honorables Juges Lee G. Muthoga et Emile Francis Short en date du 20 février 2008.

Ce témoignage contient beaucoup d'aspects culturels, sociaux, politiques et juridiques caractérisant le régime de feu-Président Habyarimana Juvénal. Mais ce sont surtout ses déclarations à propos de la non existence d'un plan de génocide qui a retenu notre attention particulière au moment où le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a affirmé le contraire quand il a dressé le constat judiciaire du **plan de génocide**.

Maître Gumpert a interrogé l'Ambassadeur Flaten sur l'existence du plan de génocide au Rwanda en termes : "En ce qui concerne le Gouvernement, je voudrais vous interroger au sujet d'une déposition que vous avez faite lorsque vous avez comparu devant le Tribunal en l'affaire *Militaire I*. Parmi les accusés, il y avait le Colonel **Bagosora** ainsi que trois officiers supérieurs de haut rang. L'on vous a interrogé au sujet d'informations que vous aviez, votre réponse se limitera aux informations que vous aviez. Eh bien, on vous a demandé s'il y avait un plan, pendant que vous étiez en poste au Rwanda, un plan visant à tuer les membres du groupe ethnique Tutsi".

Maitre Gumpert poursuit : "...seriez-vous en train de dire que la violence contre les Tutsi serait la conséquence d'une guerre ou la conséquence d'un plan intentionnel visant à exécuter le génocide contre les Tutsi?"

Maitre Gumpert a répété la réponse que l'Ambassadeur a donnée à cette question lors de son témoignage dans l'affaire « Le Procureur contre Bagosora ». Il a dit en substance : "Je n'ai jamais été informé d'un plan visant à exécuter un génocide..."

Il est à signaler que Madame Des Forges, le témoin expert du Procureur, devant la même Chambre a confirmé qu'il y avait un plan de génocide et l'existence des listes des Tutsi à exécuter.

Docteur Strizek, témoin expert de la défense, note à la page 25 de son rapport dans le même procès « Le Procureur contre Dr Casimir » : "The letter adressed to General Dallaire relating a machavellian plan prepared by Habyarimana is also anonymous, and no one has ever accepted or claimed responsibility for it. The letter falls squarely in line with the defamation strategy applied by the RPF, for there are strong indications that it is from RPF since the writer announces the assassination of Félicien Gatabazi. This assassination did take place subsequently, but according to findings of André Gouichaoua, it is known that RPF was responsible for it (a fact that is confirmed by Abdul Ruzibiza). The Rwandan Minister of Justice, Alphonse Nkubito, told Belgium

inquirers that that letter was fabricated by Mr. Twagiramungu".

Strizek désarme ainsi lui aussi ceux qui affirment l'existence du plan de génocide en partant de l'importation des machettes faite bien avant la tragédie inoubliable dans l'histoire du Rwanda en reprenant les paroles de Serge Desouter : "A few weeks before genocide, the Government allegedly imported imihoro machettes. This evidence was to say the least, grotesque, given that every Rwanda at least owns a machette which is a common and daily work implement in that entire region of Africa. Of what significance was an order of US \$ 525,000 to the entire population of Rwanda? Tens of thousands of machetes." (voir page 26 du rapport de Strizek dans le procès Proc. contre Dr Casimir).

Interrogé par Maître Michelyne St-Laurent, l'avocat de Docteur Casimir Bizimungu sur des massacres commis par le FPR lors de son attaque de février 1993 à Ruhengeri, l'Ambassadeur Flaten a affirmé que des journalistes et des militants des droits de l'homme se sont rendus sur place pour voir s'il y avait des violations des droits de l'homme liées à cette attaque et qu'ils ont indiqué à son adjoint que le FPR a éliminé des responsables du Gouvernement de haut niveau. Il a poursuivi en disant qu'il y a des éléments de preuve indiquant que des groupes de civils sont décédés dans des maisons des suites d'explosion de grenades et que des militaires du FPR avaient regroupé des gens dans des maisons et avaient délibérément lancé des grenades sur ces personnes.

L'ex Ambassadeur de la Belgique au Rwanda, Monsieur Swinnen, est attendu de comparaître et déposer devant la même la Chambre en date du 05 mai 2008, a affirmé Maître Croteau, l'avocat de Jerome Bicamumpaka lors de l'audience du Vendredi le 25 avril 2008. L'on s'attend à ce que son témoignage couvrira une très grande partie de la vie politique au Rwanda de la veille des événements d'avril 1994 et même durant la tragédie. Attendons voir si son témoignage corroborera les déclarations de son homologue américain.

**A.D.**

**Arusha, le 27 avril 2008**